

Mon-Droguiste.Com

39 Bis Rue Du Moulin Rouge 10150 Charmont Sous Barbuise Tél: +33.(0)3.25.41.04.05 Email: contact@mon-droguiste.com

Web: www.mon-droguiste.com

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ **KAOLIN**

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

KAOLIN Nom du produit

HYDRATED ALUMINIUM SILICATE Nom chimique

Indications sur Ce produit n'est pas classé dangereux, les données de cette fiche sont transmises à titre

l'enregistrement REACH d'information. exempté - annexe V exempté par article 2(7)

Numéro CAS 1332-58-7

310-194-1 Numéro CE

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Additif

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur



Mon-Droguiste.Com

39 Bis Rue Du Moulin Rouge 10150 Charmont Sous Barbuise <u>Tél</u>: +33.(0)3.25.41.04.05 Email: contact@mon-droguiste.com

Web: www.mon-droguiste.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence SGS - +32 (0) 3575 55 55 (24h -Support dans la langue locale)

Numéro d'appel d'urgence

Numéro ORFILA (INRS): +33 (0)1 45 42 59 59

national

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Non Classé **Dangers physiques**

Dangers pour la santé humaine

Non Classé

Dangers pour l'environnement Non Classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Numéro CE 310-194-1

KAOLIN

Mentions de danger NC Non Classé

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

KAOLIN ~100%

Numéro CAS: 1332-58-7 Numéro CE: 310-194-1

exempté - annexe V exempté par article 2(7)

Classification

Non Classé

QUARTZ <1%

Numéro CAS: 14808-60-7 Numéro CE: 238-878-4

Classification

Non Classé

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

Nom du produit KAOLIN

Nom chimique HYDRATED ALUMINIUM SILICATE

Indications sur Ce produit n'est pas classé dangereux, les données de cette fiche sont transmises à titre

l'enregistrement REACH d'information. exempté – annexe V exempté par article 2(7)

 Numéro CAS
 1332-58-7

 Numéro CE
 310-194-1

Commentaires sur la

composition

Les données indiquées sont conformes aux dernières directives CE en date.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Information générale Le personnel de premiers secours doit porter des équipements de protection appropriés lors

de toute intervention de secours. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Aucune action ne doit être prise sans une formation

appropriée ou impliquant des risques pour le personnel.

Inhalation Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position

confortable pour respirer. Rincer le nez et la bouche à l'eau. Consulter un médecin si une

gêne persiste.

Ingestion Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir. Si le vomissement survient,

garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons.

Consulter un médecin si une gêne persiste.

Contact cutané Enlever les vêtements contaminés. Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon.

Consulter un médecin si une gêne persiste.

KAOLIN

Contact oculaire Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir

largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un

médecin si une gêne persiste.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact oculaire Des particules dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des picotements.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Aucune recommandation particulière. Traiter en fonction des symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Le produit n'est pas combustible. Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant.

Moyens d'extinction inappropriés

Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers Rester contre le vent pour éviter l'inhalation de gaz, vapeurs, émanations et fumées. Faire

attention aux sols et autres surfaces qui peuvent devenir glissants.

Produits de combustion dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie

Evacuer la zone. Aucune action ne doit être prise sans une formation appropriée ou impliquant des risques pour le personnel. Refroidir les conteneurs exposés à la chaleur avec de l'eau pulvérisée et enlever les de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque. Maîtriser les eaux d'écoulement en les contenant et en les maintenant hors des égouts et des cours d'eau. Faire attention aux sols et autres surfaces qui peuvent devenir glissants.

Equipements de protection particuliers pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection

appropriés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Aucune action ne doit être prise sans une formation appropriée ou impliquant des risques pour le personnel. Suivre les précautions décrites dans cette fiche de données de sécurité pour manipuler sans danger. Garder le personnel non indispensable et non protégé éloigné du déversement. Prévoir une ventilation suffisante. Eviter l'inhalation de poussières et le contact avec les yeux et la peau. Ne pas toucher ou marcher dans du produit déversé. Faire attention aux sols et autres surfaces qui peuvent devenir glissants.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

de l'environnement

Précautions pour la protection Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Eviter la formation et la dispersion de poussières. Réduire les poussières dans l'air et prévenir leur dispersion en humidifiant avec de l'eau. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Etiqueter les conteneurs contenant des déchets et des produits contaminés et les enlever de la zone dès que possible.

KAOLIN

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de

sécurité. Collecter et éliminer le déversement comme indiqué en Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Manipuler tous les emballages et conteneurs avec précaution pour réduire les déversements.

Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Prévoir une ventilation suffisante. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Eviter l'inhalation de poussières et le contact avec les yeux et

la peau. Faire attention aux sols et autres surfaces qui peuvent devenir glissants.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Se laver les mains et toute zone contaminée du corps avec de l'eau et du savon avant de quitter le lieu de travail. Prévoir une

fontaine oculaire et une douche de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien

ventilé. Garder le conteneur fermement scellé quand il n'est pas utilisé. Eviter la chaleur

excessive durant des périodes prolongées.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

particulière(s)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

KAOLIN

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 10 mg/m³

QUARTZ

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 0,1 mg/m³ fraction alvéolaire

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

QUARTZ (CAS: 14808-60-7)

DNEL Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 0.05 mg/m³

Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 0.05 mg/m³ Consommateur - Orale; Long terme Effets systémiques: 18.7 mg/kg p.c. /jour

PNEC - Station d'épuration des eaux usées; 100 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection





KAOLIN

Contrôles techniques appropriés

Prévoir une ventilation suffisante. Comme ce produit contient des ingrédients avec des valeurs limites d'exposition, utiliser des confinements de procédé, des aspirations locales ou tout autre sécurité intégrée pour maintenir l'exposition du travailleur sous les seuils contraignants ou indicatifs, si l'usage engendre des poussières, fumées, gaz, vapeurs ou brouillard. Eviter l'inhalation de poussières et le contact avec les yeux et la peau. Prévoir une fontaine oculaire et une douche de sécurité.

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166. Sauf si l'évaluation indique qu'un degré de protection élevé est requis, porter la protection suivante: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques, résistantes aux poussières.

Protection des mains

Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374.

Il est recommandé que les gants soient faits des matériaux suivants: Polychlorure de vinyle (PVC) Néoprène. Caoutchouc (naturel, latex).

Autre protection de la peau et du corps

Autre protection de la peau et Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané.

Mesures d'hygiène

Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Appliquer de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Utiliser une crème pour la peau appropriée pour prévenir le dessèchement de la peau. Prévoir une fontaine oculaire et une douche de sécurité. Prendre des précautions pour éviter le contact avec les contaminants en enlevant les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Protection respiratoire

Porter une protection respiratoire conforme à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique que l'inhalation de contaminants est possible. Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. Filtres à particules conformes à la norme européenne NF EN 143.

Porter un appareil de protection respiratoire équipé de la cartouche suivante: Filtre masque pour particules fines respirables (FFP2) Filtre à particules, type P2.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect Poudre.

Couleur Blanc/blanc cassé.

Odeur Presque sans odeur.

Seuil olfactif Pas d'information disponible.

pH (solution diluée): 5 - 8 @ 10% slurry

Point de fusion > 450°C

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Pas d'information disponible.

Point d'éclair Pas d'information disponible.

Taux d'évaporation Pas d'information disponible.

KAOLIN

Facteur d'évaporation Pas d'information disponible.

Inflammabilité (solide, gaz) Pas d'information disponible.

Limites Pas d'information disponible.

supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites

d'explosivité

Autre inflammabilité Pas d'information disponible.

Pression de vapeur Pas d'information disponible.

Densité de vapeur Pas d'information disponible.

Densité relative 2.6

Densité apparente 0.5 - 0.8 g/cm3

Solubilité(s) Insoluble dans l'eau.

Coefficient de partage Pas d'information disponible.

Température d'auto-

inflammabilité

Pas d'information disponible.

Température de décomposition

Pas d'information disponible.

Viscosité Pas d'information disponible.

Propriétés explosives N'est pas considéré comme explosif.

Explosif sous l'influence d'une Pas d'information disponible.

flamme

Propriétés comburantes Ne répond pas aux critères de classification des comburants.

9.2. Autres informations

Autres informations Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions Aucune réaction dangereuse ne se produira dans les conditions normales d'utilisation et de

dangereuses stockage.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Aucune recommandation particulière.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucune recommandation particulière.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

Ne se décompose pas utilisé ou stocké comme recommandé.

KAOLIN

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL₅o orale) Pas de données de test particulières disponibles.

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅o cutanée) Pas de données de test particulières disponibles.

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅₀ inhalation) Pas de données de test particulières disponibles.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur l'animal Pas d'information disponible.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires Pas d'information disponible.

graves/irritation oculaire

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Pas d'information disponible.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Pas d'information disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in

Pas d'information disponible.

vitro

Cancérogénicité

Cancérogénicité Pas d'information disponible.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - Pas d'information disponible.

fertilité

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Pas d'information disponible.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Pas d'information disponible.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Pas d'information disponible.

Inhalation Les poussières à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire.

Ingestion Pas d'effets nocifs potentiels de part les quantités susceptibles d'être ingérées par accident.

Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.

Contact cutané Le contact prolongé avec la peau peut provoquer une irritation temporaire. Un contact

prolongé peut provoquer un dessèchement de la peau.

Contact oculaire Des particules dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des picotements.

Informations toxicologiques sur les composants

KAOLIN

KAOLIN

Effets toxicologiques Ce produit a une faible toxicité. Seuls de grandes quantités peuvent avoir un effet

néfaste sur la santé humaine.

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL₅ orale) DL₅₀ > 2000 mg/kg, Orale, Rat

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅ cutanée) DL₅o > 2000 mg/kg, Cutanée, Rat

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL50

inhalation)

CL₅₀ > 5.07 mg/l, Inhalatoire, Rat

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur l'animal Non irritant. OECD 404

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires

Non irritant. OECD 405

graves/irritation oculaire

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Souris: Non sensibilisant. OECD 429

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA) - Souris: Non

sensibilisant. OECD 406

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in Pas d'information disponible.

vitro

Cancérogénicité

Cancérogénicité Pas d'information disponible.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la

Pas d'information disponible.

reproduction - fertilité

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT

Pas d'information disponible.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT

Pas d'information disponible.

rép.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Pas d'information disponible.

Inhalation Les poussières peuvent irriter le système respiratoire.

Pas de danger spécifique pour la santé connu. Ingestion

Contact cutané Un contact prolongé peut provoquer un dessèchement de la peau.

KAOLIN

Contact oculaire Des particules dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des picotements.

Dangers chroniques et aigus pour la santé

Prolonged and/or massive exposure to respirable crystalline silica-containing dust

may cause silicosis, a nodular pulmonary fibrosis

caused by deposition in the lungs of fine respirable particles of crystalline silica. In 1997, IARC (the International Agency for Research on Cancer) concluded that

crystalline silica inhaled from occupational sources can

cause lung cancer in humans. However it pointed out that not all industrial

circumstances, nor all crystalline silica types, were to be

incriminated. (IARC Monographs on the evaluation of the carcinogenic risks of

chemicals to humans, Silica, silicates dust and organic

fibres, 1997, Vol. 68, IARC, Lyon, France.)

QUARTZ

Cancérogénicité

Cancérogénicité CIRC CIRC Groupe 1 Cancérogène pour l'homme.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Les composants du produit ne sont pas classés comme dangereux pour l'environnement.

Cependant, on ne peut pas exclure la possibilité d'effets nocifs ou dangereux pour

l'environnement des déversements majeurs ou fréquents.

Informations écologiques sur les composants

KAOLIN

Écotoxicité Les composants du produit ne sont pas classés dangereux pour l'environnement.

Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets

néfastes sur l'environnement.

12.1. Toxicité

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 heure: > 1000 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)

Toxicité aiguë - invertébrés

aquatiques

CE₅₀, 48 heure: > 1000 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë - plantes

aguatiques

CE₅₀, 72 heure: > 1000 mg/l, Algues d'eau douce

Informations écologiques sur les composants

KAOLIN

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CE₅₀, 96 heures: >1000 mg/l, Poissons

Toxicité aiguë - CE₅₀, 96 heures: >1000 mg/l, Daphnia magna

invertébrés aquatiques

Toxicité aiguë - plantes

aquatiques

CE₅₀, 72 heures: >1000 mg/l, Algues

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Le produit n'est pas biodégradable.

Informations écologiques sur les composants

KAOLIN

KAOLIN

Persistance et dégradabilité

Le produit n'est pas biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Le produit ne contient pas de substances potentiellement bioaccumulables.

Coefficient de partage Pas d'information disponible.

Informations écologiques sur les composants

KAOLIN

Potentiel de bioaccumulation

Le produit ne contient pas de substances potentiellement bioaccumulables.

Coefficient de partage Pas d'information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Le produit est insoluble dans l'eau.

Informations écologiques sur les composants

KAOLIN

Mobilité Le produit est insoluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations

Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

PBT et vPvB

Informations écologiques sur les composants

KAOLIN

Résultats des évaluations Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur. **PBT et vPvB**

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucun connu.

Informations écologiques sur les composants

KAOLIN

Autres effets néfastes Indéterminé.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale Traiter les déchets comme des déchets réglementés. Ne pas percer ou incinérer, même vide.

Les codes déchets devraient être déterminés par l'utilisateur, de préférence en accord avec

les autorités pour l'élimination des déchets.

Méthodes de traitement des

déchets

Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de

l'autorité locale d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

KAOLIN

Général

Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).

14.1. Numéro ONU

Non applicable.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucun marquage transport nécessaire.

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac

Non applicable.

conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et

au recueil IBC

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que

les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges,

amendé.

Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

KAOLIN

Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ETA: Estimation de la toxicité aiguë

ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par

ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de

navigation intérieures.

CAS: Chemical Abstracts Service. DNEL: Dose dérivée sans effet.

IATA: Association Internationale du Transport Aérien.

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.

Kow: Coefficient de partage octanol-eau.

PNEC: Concentration prédite sans effet.

CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).

DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .

PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.

REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement

(CE) n° 1907/2006.

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.

vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.

CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer.

MARPOL 73/78: L'annexe II de la convention internationale pour la prévention de la pollution

par les navires, 1973, modifiée par le protocole de 1978.

cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë.

FBC: Facteur de bioconcentration.

DBO: Demande biochimique en oxygène.

CE₅₀: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.

LOAEC: Concentration minimale avec effet nocif observé.

LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé. NOAEC: Concentration sans effet nocif observé.

NOAEL: Dose sans effet nocif observé.

NOEC: Concentration sans effet observé. LOEC: Concentration efficace la plus faible observée.

DMEL: Dose dérivée avec effet minimum.

LE50: limite d'exposition 50

hPa: Hektopaskal

LL50: Lethal Chargement cinquante

OCDE: Organisation de coopération et de développement économique

POW: OC talk coefficient de partage OL d'eau Un appareil respiratoire autonome: SCBA

STP Stations d'épuration

COV: Composés organiques volatils

Sigles et abbréviations utilisés Acute Tox. = Toxicité aiguë

dans la classification Aquatic Acute = Toxicité aquatique aiguë

Aquatic Chronic = Toxicité aquatique chronique

Références littéraires clés et sources de données

Information du fournisseur.

Commentaires sur la révision

NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la

version précédente.

Date de révision 14/09/2023

Numéro de version 2.001

KAOLIN

Statut de la FDS Approuvé.